







BULLETIN D'INFORMATIONS AGRICOLES n°2 juillet 2018

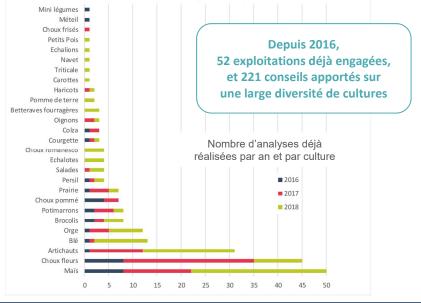


Contrat de bassin versant de la Penzé

ETAP'N®: RETOUR SUR UN OUTIL DE PILOTAGE « TOUTES CULTURES »

Le conseil Etap'N® est l'une des principales actions proposées sur le territoire, afin d'optimiser la conduite des cultures. Chaque exploitation du bassin versant peut en effet bénéficier de 3 expertises annuelles, réalisées par les conseillers de la Chambre d'Agriculture, permettant d'affiner les préconisations de fertilisation grâce à une analyse de reliquat azoté, aux stades clés des cultures.

Afin de permettre un pilotage fin de vos cultures, ce conseil intervient dans un délai maximal de 10 jours après le prélèvement.



Nouvelles actions: Inscrivez vous!

Depuis cette année, des accompagnements individuels complémentaires vous sont proposés selon les questionnements et problématiques de vos exploitations (*) :

- Optimisation de la fertilisation (gestion de la matière organique, bilan des pratiques, valorisation des analyses réalisées...)
- Gestion des intercultures (quelles espèces, quels usages ...)
- Optimisation du système fourrager
- Diagnostic bactériologique (réduire les risques de transferts)
- Diagnostic Parcelle à Risque de transfert (phyto)
- * Nombre d'accompagnements limité, prendre contact avec le SMHL.

Vous voulez participer au projet du bassin versant?

Contactez Caroline ROUGER du SMHL pour engager une action. 02 98 79 64 89 - agricole.smhl@orange.fr

Luttez contre l'érosion avec Breizh bocage

Les fortes pluies du mois de juin ont causé de nombreuses inondations et coulées de boue sur le bassin versant de la Penzé, occasionnant des dégâts localisés et une perte de terre arable sur de nombreuses parcelles. Ce phénomène d'érosion est par ailleurs accru par un travail dans le sens de la pente ou par la présence de bâches en plastique qui accélèrent les ruissellements.

La présence de haies ou de talus permet de limiter ces phénomènes. Le syndicat se tient à votre disposition pour échanger sur les problèmes observés, et étudier les possibilités de mettre en place des talus ou des haies à l'échelle de votre exploitation.

Le programme Breizh Bocage permet de financer ces implantations, mais aussi le déplacement d'entrées de champs.



Pour plus d'informations, contactez

Johan CHEVEAU-SMHL 02 98 79 64 89 smhl29.eaucollect@orange.fr

Les couverts : une composante essentielle des rotations

La couverture des sols est un enjeu clé. Au-delà de leur rôle fondamental de piège à nitrates, démontré depuis de nombreuses années, les couverts contribuent à protéger les sols de l'érosion, à améliorer la structure des sols, à limiter le développement des adventices ou encore à interrompre des cycles de maladies. Ce sont des cultures à part entière à l'échelle des rotations, leur choix est à raisonner selon les parcelles et les besoins de l'exploitation.

« Un couvert semé tôt est un couvert efficace! »

Ce message bien connu se traduit en chiffres. En effet, plus le semis du couvert sera précoce, plus les teneurs en azote dans le sol en début de période de lessivage sera limité, plus les fuites vers le milieu seront réduites. Selon les couverts, on estime à 5 à 10 unités d'azote capté par semaine gagnée à l'implantation. La précocité d'implantation permet donc de conserver l'azote présent pour les cultures à suivre, et de contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux sur le

Un cadre PAC et réglementaire à connaître

Sur la base du dernier programme Directive Nitrates (DN5) :

- La couverture des sols pendant la période hivernale, notamment avant maïs, céréales de printemps, pomme de terre est obligatoire sur la totalité des surfaces exploitées, exceptées pour celles récoltées après le 1^{er} novembre.
- La destruction chimique des CIPAN est interdite (Culture Intermédiaire Pièges A Nitrates).
- Les légumineuses sont autorisées dans les CIPAN, au taux maximum de 20 % de la dose de semis.
- Il y a possibilité de fertiliser les dérobées au semis si elles sont exploitées par pâturage ou récoltées en fin d'année (culture dérobée). La dose maximale est de :
 - 50 kg N/ha pour un semis de juillet
 - 40 kg N/ha pour un semis d'août
 - 20 kg N/ha pour un semis de septembre si la teneur du fertilisant est inférieure à 0.5 kg N/m³ (sinon, apport interdit en septembre).

Si vous avez déclaré des couverts végétaux en SIE (surface d'intérêt écologique), vous avez l'obligation d'implanter un mélange d'au moins deux espèces de la liste officielle. Par ailleurs, ces couverts devront être obligatoirement présents au moins 8 semaines, entre le 10 septembre et le 4 novembre. Durant cette période, les traitements phytosanitaires sont interdits mais la fauche, le pâturage ou la récolte sont possibles: le couvert devant rester vivant, couvrant et visible.

Quels couverts? Quels mélanges pour mon exploitation?

Retrouvez le dossier Couvert végétal : une culture à part entière sur le site des chambres

d'agriculture de Bretagne :

- Rubrique cultures
- Cultures/légumes indus.
- Publications terra
- Système
- Juin 2013



AGENDA: FIN 2018 RENDEZ-VOUS « PHYTOSANITAIRES »

Comment optimiser la gestion des phytosanitaires sur le site d'exploitation ?

Comment aménager ou gérer ses parcelles pour éviter/limiter les risques de ruissellement et de fuites dans le milieu? Comment travailler collectivement sur les rotations et la conduite des cultures afin d'optimiser et réduire l'usage de produits phytosanitaires?

Autant de sujets et questionnements sur lesquels nous vous proposerons d'échanger dans le cadre d'un rendez-vous technique prévu fin 2018 sur une exploitation du bassin versant (date à définir).

Retrouvez les actualités du syndicat sur www.syndicat-haut-leon.fr